



**Syndicat de Recherches et d'Études
Nord Ouest de Rennes**
Place JaneBeusnel
35760 MONTGERMONT
Tél. 02 99 68 84 11
Télécopie 02 99 68 84 35

**Monsieur Laurent PRIZÉ
Président du Syrenor**

Montgermont le 15 avril 2021

N/Réf : LP/RS/CJ/

Objet : Information relative aux activités de la danse

Madame, Monsieur,
Cher élève, Cher parent d'élève,

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, notre Ecole de Musique et de Danse Accordances Syrenor, a dû fermer ses portes et arrêter ses activités de danse, au regard des décrets d'application législatifs successifs depuis le 2 novembre 2020.

Depuis le début de cette crise, nous avons cherché, avec l'équipe enseignante, à garder le lien avec vous. Par ailleurs, malgré ce coup d'arrêt de nos activités de danse, notre Ecole continue d'agir pour ses élèves. Autant que faire se peut, nous maintenons, ainsi que nos enseignants avec leurs élèves, des liens à distance dans un esprit de solidarité : lettres d'informations, contenus artistiques et pédagogiques, exercices proposés, envois de vidéos, propositions de cours en direct et reprise de contact en présentiel à chaque fois que cela nous a été possible.

Ces démarches témoignent d'un réel engagement de notre école et de notre équipe pédagogique pour maintenir le contact.

Dans notre courrier du 16 février 2021, nous vous avons indiqué que le Bureau Syndical suspendait la facturation dans l'attente du retour des travaux de la Commission des élus de l'Ecole de Musique et de Danse et de l'évolution de la crise sanitaire.

Pour rappel, les enseignants de l'Ecole de Musique et de Danse du Syrenor ne peuvent pas bénéficier des mesures d'accompagnement gouvernementales et la collectivité assume ses engagements vis-à-vis de ses collaborateurs. Dans ce contexte, et afin de nous permettre de continuer à assumer les salaires de nos agents, il est essentiel de reprendre et d'adapter une facturation sur le modèle suivant lié à la formule que vous avez choisi lors de votre inscription à l'école :

Paiement Trimestriel :	Paiement Mensuel :
2 ^{ème} échéance : 10/05/2021	1/8 : 28/12/2021 (déjà facturé)
3 ^{ème} échéance : 10/08/21	2/8 : 14/01/2021 (déjà facturé)
	3/8 : 03/05/2021
	4/8 : 03/06/2021
	5/8 : 05/07/2021
	6/8 : 05/08/2021
	7/8 : 06/09/2021
	8/8 : 30/09/2021

Pour répondre à la demande et pérenniser un maximum d'emplois pendant cette crise mais surtout à la rentrée prochaine, les élus et les agents du Syrenor vont vous proposer plus d'interactions entre vous, parents ou élèves et l'école. D'abord, sous la forme d'un sondage que vous recevrez dans les semaines qui viennent et qui va vous permettre de nous partager vos ressentis et attentes puis sous la forme de la création d'un comité consultatif avec des représentants d'élèves pour vous impliquer dans la réflexion de l'avenir de l'école de Danse.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre intérêt à l'enseignement de la Danse et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher élève, cher parent d'élève, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Robert SURCOUF,
Vice-président de l'Ecole de Musique et de Danse.

M. Laurent PRIZÉ,
Président du Syrenor.

